

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Transposition de la directive sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à transposer en droit belge la directive européenne (UE) 2021/2167 sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits.

L'objet principal de cette directive est de créer un environnement propre à permettre aux établissements de crédit de traiter le problème des « prêts non performants » figurant à leur bilan, et de réduire le risque d'une accumulation future de nouveaux prêts de ce type. Une telle accumulation de prêts non performants dans leur bilan pourrait mettre en péril le rôle de financement de l'économie des établissements de crédit. Dans cette optique, ce cadre européen requiert des gestionnaires de crédits qu'ils obtiennent un agrément et qu'ils soient assujettis à la surveillance d'autorités compétentes nationales, à savoir celles de leur Etat membre d'origine.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2021/2167 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2021 sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits, et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be